

Le mot du président

Restons mobilisés !

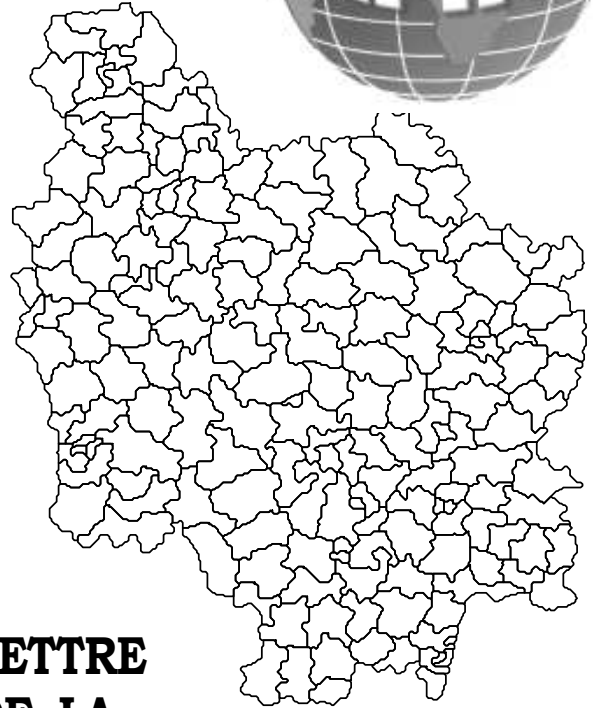
Rien n'est réglé, malgré l'action, enfin forte, de l'APHG au niveau national : les États-généraux ont été une réussite, bien que les médias, en particulier télévisés, ne les aient pas couverts, à une exception près. Pourquoi ? En cette période de pré-campagne, l'avenir de la jeunesse n'est-il pas un sujet fondamental? L'APHG a eu le soutien de diverses associations concernées par l'histoire, certaines figures « historiques » étaient présentes malgré leur grand âge, des politiques aussi se sont sentis concernés ; ainsi un candidat (longtemps 3^{ème} dans les sondages) est venu spontanément soutenir les revendications de l'APHG, tout comme le représentant d'un autre parti (maintenant considéré comme le 3^{ème} dans les sondages).

Rien n'est réglé : après les élections, il nous faudra soit rappeler les engagements pris, soit poursuivre notre opposition à la mise à mal de l'enseignement de l'histoire et de la géographie. Que ce soit pour la formation initiale ou continue, que ce soit pour des « programmes faisables, cohérents et donc supportables pour les élèves » (Bruno Benoit), que ce soit pour que nos enseignements ne soient pas réduits à un minimum vital, il nous faut rester mobilisés. Comme le souligne une analyse parue dans *Le Monde* du 6 avril 2012, (Nathalie Mons, Maître de conférence en sociologie), il y a une lente déconstruction du collège (territoriale et pédagogique), « l'objectif de démocratisation de l'enseignement est aussi remis en cause ». Au travers des atteintes portées à l'histoire et à la géographie, c'est l'Égalité républicaine qui est menacée avec une vraie égalité

des chances (et non pas proclamée) à la fois sociale et géographique. La culture doit-elle être réservée à une élite, sociale et géographique ? Quels enseignements nous donne le « classement des lycées » dans la presse !

Modestement, notre régionale agit ; ainsi la journée de formation du 28 mars, soutenue par l'Inspection avec l'inscription au PAF, a été un succès. Nous avons « besoin de mises au point scientifiques renouvelées » (Bruno Benoit). Malheureusement nous avons eu peu de retours en ce qui concerne l'option en TS. Pourtant, qui d'autre que nous est en première ligne pour défendre nos enseignements ? où est la passion pour nos disciplines, passion qui nous a fait choisir ce métier ? C'est pourquoi, restons mobilisés, pour défendre l'histoire et la géographie, de l'Université à l'école primaire !

Didier Doix



LETTRE DE LA RÉGIONALE N°63

Avril 2012

**En cas de non-distribution : merci de renvoyer à
Didier Doix, Le Fichau - 71130 CHASSY**

Sommaire

p. 2 : Manifeste des États-Généraux de l'His-
toire-Géographie

p.2 : Compte-rendu de la journée de formation
du 28 mars 2012 : De la « tueuse de bras » à la
« machine apprivoisée » - François Jarrige.

p. 4 : Compte-rendu de la journée de formation
du 28 mars 2012 : « Villes et pollutions de l'avè-
nement de l'ère industrielle aux Trente Glo-
rieuses (fin XVIIIe siècle-1970) » - Stéphane
FRIOUX.

p. 5 : Compte-rendu de l'assemblée générale de la
Régionale (10 décembre 2011)

p. 6 : Compte-rendu de la conférence de Jean-
Marc BERLIERE sur l'Histoire de la police

p. 8 : Projet de voyage au Havre les 8 et 9 septembre
2012 : programme et bulletin d'inscription

Nous publions le Manifeste des Etats généraux de l'Histoire et de Géographie qui a été adopté par le Comité national de l'APHG le dimanche 30 janvier 2012. Nous demandons à nos adhérents de le faire connaître auprès des élus, des syndicats, des parents d'élèves, des media (presse écrite , des radios et des TV) , des autorités académiques, des associations de Déportés résistants .

Le bureau national.

MANIFESTE DES ETATS-GENERAUX DE L'HISTOIRE-GEOGRAPHIE

Dimanche 29 janvier 2012

L'enseignement d'Histoire-Géographie à toutes les générations, de l'école élémentaire au baccalauréat, est la fierté de la République. Les professeurs d'Histoire et de Géographie sont les porteurs de cette mission que la nation leur a confiée. Le niveau de démocratie dans un pays se mesure à la place qu'il réserve à l'enseignement de l'Histoire et de la Géographie pour les futurs citoyens.

Réunis à l'appel de l'Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie le samedi 28 janvier 2012 à Paris, les Etats-Généraux s'insurgent contre

1. la suppression de l'enseignement obligatoire de l'Histoire et de la Géographie en terminale S à la rentrée 2012 ;
2. la diminution continue de la place et des horaires de l'Histoire et de la Géographie ;
3. la mise-en-place de programmes qui ne permettent pas de maîtriser les repères fondamentaux nécessaires à la poursuite des études supérieures et à l'insertion dans la vie professionnelle ;
4. la dégradation des conditions de préparation des étudiants aux concours d'enseignement ; la quasi-disparition de la formation des professeurs débutants et de la formation continue.

L'Association des Professeurs d'Histoire et de Géographe, en conséquence, exige

1. le rétablissement immédiat de l'enseignement obligatoire d'Histoire-Géographie validé par une épreuve au baccalauréat en terminale S ;
2. des horaires nationaux décents à tous les niveaux ;
3. des programmes intelligibles, réalisables par tous les élèves et aptes à structurer leur raisonnement ;
4. une formation réelle pour les professeurs débutants, incluant une année de stage ; le rétablissement d'une formation continue pour tous les personnels, financée par l'Etat. La satisfaction de l'ensemble de ces propositions répond aux exigences d'une école républicaine et d'une éducation citoyenne.

Contactez nous et consultez notre site www.aphg.fr

L'homme et la machine à l'époque des « révolutions industrielles » (XVIIIe-XXIe s.) : enthousiasme et résistances

Stéphane Gacon, organisateur de la journée de formation pour l'APHG, en présentant les différentes interventions de nos collègues, a rappelé le double intérêt présenté par le thème retenu cette année. Il s'inscrit dans le nouveau programme de Première (générale et technologique) et fait l'objet depuis plusieurs années d'un important renouveau historiographique. L'histoire sociale, particulièrement ouvrière, après un effacement de quelques décennies, revient au premier plan dans les travaux de jeunes historiens ; la journée du 28 était une bonne occasion de présenter aux collègues enseignants du secondaire les acquis scientifiques de ces travaux récents.

Vous trouverez ci-dessous les premiers comptes-rendus des interventions.

De la « tueuse de bras » à la machine apprivoisée - François Jarrige, Maître de conférence à l'Université de Bourgogne

Même si la période 1750 – 1860 est exclue du programme de Première, un retour en arrière historiographique est nécessaire, particulièrement sur le concept de « révolution industrielle ». Cette expression est née en France dans les années 1830 (Adolphe Blanqui, en 1837, établit un parallèle entre révolution française politique et révolution industrielle anglaise) mais n'entre en Angleterre que dans les années 1880 (Toynbee). Puis la notion est réinterprétée à chaque génération (en lien avec la conjoncture). Ainsi on peut distinguer quatre phases :

- Fin XIXème – 1914 : P. Mantoux, Toynbee en ont une interprétation pessimiste, mettant en avant la déstructuration sociale qu'elle entraîne.

- Dans l'entre-deux-guerres, l'accent est mis sur l'instabilité qu'elle génère (crises et cycles)

- Après 1945 – années 70 : l'approche est beaucoup plus positive : La révolution industrielle est considérée comme point de départ de la modernité. L'effort des historiens se porte sur la mise à jour des indicateurs de la croissance (comparaison des taux de croissance, réflexion sur la comptabilité nationale, l'Angleterre devient le modèle auquel on compare les autres pays. Réflexions américaines sur le malthusianisme français...)

- Ensuite : la tendance est à la complexification, l'éclatement des modèles antérieurs, la remise en cause des modèles quantitativistes (cf les recherches sur « proto-industrialisation », la remise en cause du concept de « révolution industrielle »). Depuis les années 80, les historiens n'utilisent plus la notion. Récemment : avec la montée de la « global history », l'étude de la « révolution industrielle » est replacée

dans un cadre historiographique plus large, avec de nouvelles problématiques (K.Pommerans : comparaison Angleterre – Chine, ou bien l'étude des questions environnementales) avec pour conséquence l'éclatement des récits antérieurs.

Il est manifeste, sur ce plan, que les formulations des programmes officiels font l'impasse sur ces bouleversements historiographiques.

François Jarrige consacre ensuite son exposé à l'étude d'un fait social très spécifique : les bris de machines, avec la volonté d'en réhabiliter les acteurs, longtemps rejetés comme barbares, archaïques. L'accent est mis sur la diversité des acteurs sociaux, leurs discours, avant de dégager quelques pistes pour comprendre comment le phénomène s'est résorbé.

Le phénomène

Le premier secteur productif touché est le textile : coton et laine. La révolution industrielle prend naissance dans les filatures cotonnières, où apparaissent les premiers bris de machine. Ce secteur joue un rôle décisif pendant la période proto-industrielle. Le rouet y est progressivement remplacé par la mécanisation : mule jenny, water frame... à la fin du XVIIIème. Dans les années 1770 – 1780 jusqu'aux années 1810, on assiste en Angleterre à une vague de bris de machines, mouvement bien connu sous le nom de luddisme. La mécanisation est plus tardive en France (moindre pression du marché, faiblesse du capital), sauf en Normandie où on compte une dizaine de filatures en 1791, avant un essor plus prononcé pendant la période de l'Empire. C'est dans cette région qu'ont lieu les premières émeutes (Falaise 1788) qui se confondent avec la Révolution de 1789 (Rouen 14 juillet 89) ; elles se multiplient dans années 90 (Roanne, Troyes, Nord). Un deuxième secteur productif est représenté par la draperie et la laine qui se mécanisent plus tard (début XIXème, sous la restauration puis la monarchie de juillet). On observe une forte conflictualité en Angleterre en 1812, puis sous la restauration en France (années 1817 – 1820). Ainsi les tondeurs de draps (ouvriers bien payés et organisés qui font les finitions) sont les plus rétifs : leur travail est mécanisé le plus rapidement (pour échapper à la force revendicative de ce groupe). Les conflits sont particulièrement forts dans le sud languedocien (principale région industrielle pour le drap), où le contexte du travail est différent : la reconversion est possible dans le Nord, pas dans le Languedoc en voie de désindustrialisation ; d'autre part la mécanisation est plus précoce dans le Nord, donc plus progressive, avec réutilisation de la main d'œuvre locale. Les innovations se multiplient entre 1805 et 1820.

Après 1830, on assiste à un déplacement de ces conflits vers l'artisanat urbain. Tous les secteurs d'activité sont concernés : exemple la mécanisation de l'imprimerie (1814 pour le Times en Angleterre) qui se produit sans trop de conflits en Angleterre (croissance du marché du travail)

mais avec de nombreux troubles en France (Paris années 1820) où la mécanisation s'amplifie à la veille de la révolution de 1830. Les troubles se multiplient après la révolution de juillet, ils sont récurrents des années 1830 aux années 1860 (avec un sommet autour de la révolution de 1848) Enfin, le monde agricole n'est pas épargné, d'abord en Angleterre (émeutes des «Swing Riots» dans le sud en 1830) où se multiplient les destructions de batteuses. La mécanisation du battage est beaucoup plus lente en France (on trouve trace d'émeutes au moment de la révolution de 1848 à Buzançais, en Seine-et-Marne et Lyonnais).

Quel est le sens de ces violences ?

Il convient d'éviter le thème de l'«archaïsme». Les émeutes s'accompagnent de discours, interviennent après l'échec des autres stratégies (cf cahiers de doléance en Normandie, lettres de menaces, rédaction de brochures, presse ouvrière) On y trouve les linéaments d'une autre «Économie politique», alternative au libéralisme. On invoque le « droit au travail », on réclame la taxation des machines, les ouvriers alsaciens réclament un congrès européen pour évaluer les innovations en 1848 (Les États-Unis d'Europe y apparaissent comme une solution possible... à la concurrence des salaires ?)

La résorption des violences

Ces violences largement oubliées depuis ont frappé les contemporains. L'Économie politique libérale (JB Say, en 1803 évoque les émeutes de Rouen) élabore des arguments contre les réactions ouvrières. Une vision « macro » s'oppose ainsi à une vision « micro » qui réclame des périodes de transition, une régulation. Mais ces violences rendues inaudibles pour deux raisons :

- Le discours politique républicain modernisateur délégitime la violence ouvrière : l'émancipation politique prime sur la revendication sociale.

- Le discours socialiste : la machine est perçue comme la condition de la société d'abondance, socle du socialisme à venir. Ce qui compte c'est la question de la propriété, la classe ouvrière doit contrôler l'introduction du machinisme.

Les violences se résorbent peu à peu, mais leur mémoire perdure, réactivée par la remise en cause contemporaines du discours moderniste (voir aujourd'hui avec les OGM), on assiste aujourd'hui à une réhabilitation des luddistes.

Prise de notes : Jean-Marc Bonnefoy

Stéphane FRIOUX, « Villes et pollutions de l'avènement de l'ère industrielle aux Trente Glorieuses (fin XVIIIe siècle-1970) »

Stéphane Frioux a soutenu en 2009 une thèse de doctorat sur Les réseaux de la modernité. Amélioration de l'environnement et diffusion de l'innovation dans la France urbaine (fin XIXe siècle – années 1950) sous la direction de Jean-Luc Pinol. Il est maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université Lumière-Lyon 2 et membre fondateur du RUCHE, Réseau universitaire de chercheurs en histoire environnementale.

En introduction, Stéphane Frioux retrace la construction de l'histoire environnementale comme champ historique. Née aux Etats-Unis dans les années 1970, initialement, elle était alors une histoire en partie militante, appelée *wilderness*, attachée à l'idée de la conservation de la nature et luttant contre les excès du capitalisme. Deux autres démarches, l'une issue de l'histoire des techniques (exemple : Joel Tarr) et l'autre de l'histoire des villes (exemple : Martin Melosi), ont ensuite montré les limites du *wilderness* et ont développé des études sur les réseaux (égouts, transports). Depuis les années 1980, en Europe, les historiens ont proposé des études centrées sur des villes (Londres) ou des régions (Ruhr). En France, des historiens des sciences et techniques posent la question de l'eau dans les villes du nord et Geneviève Massard-Guilbaud consacre en 2003 son habilitation à diriger des recherches à la pollution industrielle. Ainsi, la recherche s'intéresse au lien entre les industries dans la ville et le voisinage de celles-ci. Les diverses formes de pollution sont prises en considération, comme celle de l'eau (ex. Seine) ou celle de l'air, tant sur le plan des mauvaises odeurs que des fumées de charbon, ou encore celle des hommes par leurs excréments. Sujet également important, la pollution des sols reste pour l'instant peu étudiée par les historiens.

Stéphane Frioux distingue cinq phases dans cette histoire environnementale, entre le XVIIIe siècle et les années 1970.

De l'Ancien Régime à la législation de 1810

Il insiste, en premier lieu, sur l'existence, depuis le Moyen-Age, de règlements de métiers qui tendent en ville à concentrer les activités présentant des nuisances. Ceux-ci sont remis en cause à la fin du XVIIIe siècle :

- du fait des progrès de la chimie et de la production d'acides utilisés dans les artisanats de la tannerie et des métaux ;

- de la Révolution qui met fin aux cadres de contrôle existant (lois sur les corporations notamment) ;

- du contexte de guerre qui exige, en France, une augmentation de la production d'armes au cœur même de Paris, non sans danger pour la population, comme en témoigne l'explosion de la poudrerie de Grenelle qui, en 1794, fait entre 1 000 et 1 500 morts.

Cette période est donc marquée par la multiplication des conflits de voisinage. Les pouvoirs publics tentent des arbitrages, mais les experts, souvent chimistes, sont juges et parties (ex. Jean-Antoine Chaptal, chimiste et ministre de l'Intérieur, ou encore Louis-Bernard Guyton-Morveau) ; ils contribuent à distinguer les industries de la putréfaction, à leurs yeux insalubres et à combattre, de celles du feu et de la chimie, seulement incommodes.

De la législation de 1810 à la veille de la Première Guerre mondiale

Une nouvelle enquête débouche, en 1810, sur un décret conditionnant l'installation des manufactures dégageant une odeur insalubre à une autorisation préfectorale. Contrairement à une première lecture, ce texte ne lutte pas contre l'insalubrité mais il protège les industriels qui, une fois qu'ils ont reçu l'autorisation, ne peuvent plus en être déçus. Les conseils de salubrité mis en place ont une conception très différente de leurs missions : à Paris, le conseil est très industrialiste, tandis que, dans les villes provinciales, ils sont davantage hygiénistes et insistent sur la santé des habitants. Les enquêtes *commodo et incommodo* prévues par le décret consignent les plaintes qui ne font que s'amplifier au cours du siècle. Mais les experts leur accordent peu de valeurs. Les cas de négociations avec, à la clé, une indemnisation des riverains comme celle que l'industrie électrochimique accorde dans la vallée de la Maurienne restent somme toute exceptionnels.

Si, en France, une politique de régulation voit le jour, en Angleterre, la politique de la persuasion prime. A Manchester, une société de lutte contre la fumée se donne ainsi pour objectif de convaincre les industriels de leurs intérêts à limiter les émanations, en faisant notamment valoir le gaspillage à l'origine des fumées épaisses (le charbon n'est pas totalement consommé).

La difficile cohabitation des habitants et des industries a-t-il conduit dès le XIXe siècle à un zoning ? L'extension des industries en périphérie des grandes villes pourrait le suggérer. Cependant, selon Stéphane Frioux, il n'en est rien : l'imbrication du bâti et des usines reste fort dans les grandes villes, comme Paris, ou Villeurbanne ; c'est seulement du fait de cette croissance et de la recherche de terrains moins chers que l'extension se poursuit *extra muros*. En revanche, au début du XXe siècle, la naissance de l'urbanisme (le terme apparaît en 1910) qui consiste en une réflexion sur la prévision de la croissance de la ville débouche sur une concentration des industries insalubres.

Enfin, durant cette période, une coupure s'instaure entre hygiène publique et hygiène professionnelle, avec, en 1893, la première loi sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs. Une réflexion est alors menée sur la ventilation, l'évacuation des poussières, l'eau potable, la prévention des incendies, *etc.* en contexte industriel.

Les machineries de la salubrité : les dispositifs d'amélioration

La première moitié du XXe siècle se caractérise ensuite par l'invention des dispositifs d'épuration des eaux usées et d'incinération des déchets ménagers et par une réflexion pour améliorer la qualité des eaux des rivières et fleuves utilisées pour approvisionner les villes (dans une dimension hygiénique et non environnementale ; il en est de même pour les stations d'incinération, sans penser au pouvoir de nuisance de cette technique) : pompage de l'eau de rivière et usine de filtrage en amont, rationalisation des réseaux d'égout en ville, champs d'épandage ou station artificielle bactériologique de traitement des eaux usées en aval constituent les principaux dispositifs mis en place. Reste que la mise en place de ces dispositifs rencontre des obstacles d'ordre politique, du fait d'une réflexion qui dépasse nécessairement le cadre strictement communal et du fait de conflits intra-communaux. Ainsi, entre les oppositions des propriétaires en ville et les négociations nécessaires avec les communes en aval, il faut un demi-siècle pour que le projet d'une station d'épuration voie le jour à Dijon (années 1950).

Pollution atmosphérique

De tels dispositifs ne peuvent être inventés quant à la pollution atmosphérique ; aussi, dans le même temps, cherche-t-on à intervenir en amont. Dès le début du XXe siècle, naissent des réflexions sur la quantification des rejets des usines, puis des automobiles. Les critères demeurent simplistes, mais cela permet l'adhésion du public.

La loi d'André Morizet sur les fumées industrielles constitue, en 1932, un premier jalon législatif, dont l'efficacité reste très relative. En effet, les délais d'application sont un argument pour les industriels qui peuvent toujours dénoncer des fumées encore trop importantes de la part de concessionnaires publics (hôtel-Dieu, lycée, etc.), qui, pour donner l'exemple, bénéficiaient de délais plus courts de réduction.

Les Trente Pollueuses

Les années qui suivent la Seconde Guerre mondiale, habituellement appelées les Trente Glorieuses, pourraient également être appelées les Trente Pollueuses, tant les pollutions demeurent d'actualité.

Le smog qui perturbe Londres en décembre 1952 et entraîne une surmortalité par concentration de dioxyde de soufre frappe les esprits. En France, une journée d'étude est organisée en 1956 et est suivie, en 1961, d'une loi afin d'éviter les pollutions de l'atmosphère et les odeurs qui incommode la population. Dans les principales villes, les premières mesures de la pollution de l'air mettent en évidence le rôle non négligeable des foyers domestiques.

Stéphane Frioux conclut par la question des inégalités environnementales : comment les citadins et les plus aidés sont-ils parvenus à échapper aux usines les plus polluantes ?

Prise de notes : Gaëlle Charcosset

Pour la deuxième fois, notre Assemblée générale s'est tenue aux Allées du Parc : le lieu présente des avantages certains d'accès comme pour la mise en place d'une réunion dont la formule associant le bilan des activités, une conférence et un repas (avec apéritif offert par la régionale) semble convenir aux participants ! Toutefois une participation élargie de nos adhérents conviendrait également...

Didier Doix, président, ouvre la réunion en exprimant tout d'abord la satisfaction d'accueillir de nouveaux collègues, en particulier Eric Gady, qui a accepté de représenter la Régionale à la commission lycée et Stéphane Gacon qui a précisé son vif attachement aux relations entretenues au sein de notre association entre l'Université et le secondaire. Ensuite sont excusés les membres plus anciens qui n'ont pu être présents mais demeurent fidèles à nos activités.

Le président entre dans le vif du sujet en faisant référence à l'éditorial de M.B Benoît, président de l'APHG, « nous aussi, historiens et géographes, nous sommes des indignés » (*Revue Historiens & Géographes* n°416) afin de présenter nos nombreux motifs d'insatisfaction ou inquiétude :

Comme en 2010 (cf lettre n°60) sont pointées la surcharge de travail (Histoire des Arts, cahier de texte numérique, bilan de compétences ...) et la situation déplorable des jeunes collègues stagiaires.

L'actualité impose cependant d'insister sur les atteintes portées à nos disciplines : diminution des horaires de cours, nouveaux programmes ingérables avec cohérence et suppression de l'histoire-géographie obligée en Terminale S pour devenir une option dont il apparaît de plus en plus évident qu'elle ne sera pas ouverte partout, en particulier dans les petits lycées alors même que leurs élèves auront moins qu'ailleurs la possibilité de changer d'établissement pour faire cette option, pour autant que cette éventualité soit envisagée, là et ailleurs, pour une discipline tellement minorée, y compris dans les coefficients au bac !

Ces atteintes associées à la mise en place de la Maison de l'Histoire poussent à refuser que l'enseignement de nos disciplines devienne une peau de chagrin et que l'intérêt de la société pour elles soit exploité alors même que sont rognés nos moyens d'apporter aux élèves les éléments nécessaires à la compréhension du monde et à l'acquisition d'une culture générale solide pour « l'honnête homme-citoyen du XXIe siècle » (B.Benoît).

Didier Doix invite à s'interroger sur la finalité de l'appauvrissement des programmes et de la marginalisation de nos disciplines. Il rappelle l'intérêt de suivre les Etats Généraux de l'Histoire-Géographie, tandis que M.Gady confirme que la commission lycée prépare la mobilisation à suivre en particulier contre des programmes inintelligibles et déstructurant et

contre la disparition de l'HG obligatoire en Terminale S. Insistance est mise sur la nécessité de s'informer et d'agir pour les lycées.

Ensuite le président aborde les activités de la Régionale :

La journée de formation de mars 12, en histoire, portera sur le thème « L'homme et la machine à l'époque des révolutions industrielles (XVIII-XXI), enthousiasme et résistance ». Au moment de ce compte-rendu, elle vient de se tenir avec succès, grâce à la sereine efficacité de M.S Gacon et à la maîtrise des intervenants.

La prochaine journée est prévue en géographie : parmi les sujets proposés vient en avant le thème « les territoires de l'innovation en Asie ».

Les voyages se sont déroulés avec quelques péripéties de transport pour l'Arménie comme pour Bruxelles mais sans entamer l'intérêt et la satisfaction. Le power-point réalisé par Didier Doix a permis de raviver les bons souvenirs d'Arménie. Les voyages 2013 se tourneraient de préférence vers la Castille et l'Estrémadure, compte-tenu de vacances de printemps encore assez précoces, et vers Le Havre- Etretat pour un weekend de début septembre, juin présentant trop d'inconvénients pour les actifs et Toulouse ou Bordeaux s'avérant couteux.

Après ces évocations sympathiques, le président remercie chaleureusement Monsieur Lévêque qui a permis de profiter de la remarquable conférence de M. Berlières après l'AG (cf compte-rendu), JM Bonnefoy qui assure maintenant le secrétariat avec la parution de la lettre et, « last but not least » bien sûr, Gérard Déclas dont la présidence, trop brève, s'est déroulée dans la continuité d'un investissement plus long et toujours considérable. Mais c'est aussi l'occasion de revenir sur des points de fonctionnement plus délicats en appelant aux bonnes volontés pour soutenir nos activités en général et élargir le bureau en particulier.

Cette inquiétude sur les engagements au sein de l'association est aussi présente dans le compte-rendu financier préparé par JM Nuffer, trésorier. Il montre un bilan positif mais aussi une augmentation des frais alors que la diminution persistante des adhésions entraîne une baisse des revenus...

Il insiste donc sur la nécessité de bien régler sa cotisation et que les participants aux activités veillent à ne pas tarder dans le règlement des frais demandé...Je cite « leur retard met en jeu l'existence même du projet ».

En conclusion je reprendrai les propos de D. Doix : « Ne baissons pas les bras, agissons, convainquons de notre utilité pour promouvoir une approche humaniste et défendre des valeurs démocratiques ».

Marie-Jo de Bergh

Compte-rendu de la conférence de Jean-Marc BERLIÈRE sur l'Histoire de la police

Notre collègue Jean-Marc BERLIÈRE est professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Bourgogne, mais intervient aussi dans les écoles de police et de gendarmerie. Il est chercheur au **CESDIP** (Centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales), unité de recherche du CNRS, dont l'objet est l'étude des phénomènes de criminalité et de délinquance ainsi que des institutions en charge de les prévenir et de les réprimer (institutions pénales, police, gendarmerie...).

Jean-Marc Berlière a d'abord rappelé ce qui l'a conduit à ces choix de recherche : après un mémoire de maîtrise sur les grèves et les mouvements sociaux des années 1919/1920, il a été amené à travailler sur les archives de la police qui lui ont permis d'élaborer sa thèse rédigée dans les années 1980 : ***Histoire de la police en France sous la III^e République***. Sujet vierge puisqu'il découvre qu'aucun ouvrage n'a été publié jusqu'alors sur ce thème, mais difficile quant à l'accès aux sources : archives massivement détruites lors de l'incendie du Palais de Justice de Paris en 1871, nouvelles archives à nouveau détruites par le feu le 2 septembre 1914 puis disparues en 1940 pour qu'elles échappent à l'occupant allemand. Ces dernières ont été en fait « planquées » en Bohême puis à Moscou ... où, retrouvées en 1993, elles reviennent « en vrac » en France en 1999. Il s'agit donc d'abord de trier.

Ce difficile accès aux sources explique sans doute ce trou noir historiographique. Mais pas seulement : la police apparaît comme un objet « sale » et mal perçu. S'y intéresser, c'est soit défendre l'institution soit au contraire la dénigrer, en récusant a priori l'intégrité intellectuelle du chercheur. L'accès aux archives reste restrictif. Cela n'a pourtant pas rebuté notre collègue qui a beaucoup publié personnellement et en collaboration : on peut consulter cette abondante **bibliographie** sur le site du CESDIP - www.cesdip.fr - à partir du nom de l'auteur sur un moteur de recherche.

Trois missions sont dévolues au pouvoir de police :

- la police criminelle est un organe judiciaire en charge des auteurs de crimes et délits
- la police assure la sécurité publique par le maintien de l'ordre
- la police - organe de souveraineté - défend la République (fonction initiale des RG)

Deux questions se posent alors : à qui appartiennent les pouvoirs de police ? y a-t-il une ou des polices ?

En France, la police a été un enjeu séculaire entre pouvoir central et local : le pouvoir royal a toujours voulu reprendre le pouvoir de police exercé par les communes médiévales.

C'est en **1667** qu'est créée la **lieutenance de police** investie de pouvoir par le roi sous forme d'une charge vénale. En **1699**, un édit royal crée des lieutenants généraux de police dans les villes. L'image positive de cette police bourgeoise se dilue

au XVIII^e siècle dans l'exercice d'un rôle de mouchard qui donne l'image noire de la police. En juillet **1789**, des policiers sont lynchés par la foule parisienne. Le pouvoir de police est alors remis à Bailly, maire de Paris. La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen dans son article 12 instaure une « force publique » pour l'utilité de tous et non au profit de celui à qui elle est confiée. La police doit assurer la liberté, la sûreté et garantir la propriété. Elle ne doit pas être un instrument d'oppression.

La loi municipale votée en décembre 1789 précise que les pouvoirs municipaux – exerçant une délégation du pouvoir central – doivent faire jouir les habitants d'une « bonne police ». Les commissaires seront élus, mesure abrogée sous la Terreur, le Directoire et par Bonaparte.

Même si le caractère municipal perdure au XIX^e siècle, il sera progressivement vidé de son sens, en particulier du fait de la nomination des maires. La loi prévoit deux exceptions :

- **Paris** : le Premier Consul crée la Préfecture de Police, mais les policiers parisiens demeurent municipaux.

- **Lyon** : Louis Napoléon Bonaparte étatique la police de l'agglomération lyonnaise dirigée par le secrétaire général de la Préfecture.

Quels changements sous la III^e République ?

La loi municipale de **1884** – résultat de longues discussions – confie le pouvoir de police aux maires qui sont désormais élus (Loi Gobelet). Le Maire est donc chef de la police mais ses arrêtés peuvent être annulés par le Préfet. En outre, si le Maire refuse d'exécuter les ordres du pouvoir central en matière de police, il est remplacé par un commissaire.

C'est donc un pouvoir très encadré dont l'application fut délicate, notamment pour l'application de la loi de 1905 et lors de conflits sociaux.

Paris et Lyon restent hors du droit commun.

Une police ou des polices ?

Jusqu'en 1941, chaque commune de plus de 4 000 habitants a une police sous le contrôle du Maire, le Conseil Municipal recrutant les policiers et votant le budget nécessaire. Les effectifs sont donc variables mais leur ressort est strictement celui de la commune, aucun lien organique existant entre les différentes polices municipales. D'où d'extraordinaires espaces de liberté pour les malfrats ! Dans les interstices, intervient la

gendarmerie (montée) mais elle déteste les tâches policières. Son obsession, c'est le vagabond, le romanichel ! Dès 1907, le ministre de l'Intérieur, Georges Clémenceau, crée des brigades mobiles pour rassurer les campagnes, dénombrer, photographier les « nomades » fichés dans le carnet anthropométrique en vigueur jusque dans les années 1950.

Le problème se pose d'étatiser ces polices, ce qui soulève quelques difficultés :

- un problème politique d'abord : le débat dans les deux chambres reflète l'attachement des élus locaux à leur pouvoir de police

- une police d'Etat républicaine n'est-elle pas liberticide ?

- qui va payer cette force ?

C'est le régime de Vichy qui va prendre des mesures d'étatisation à partir de 1941 (les maires étant à nouveau nommés par le gouvernement) pour disposer d'une police plus nombreuse et plus efficace : 11 décrets créent une police d'Etat (avec l'étatisation des polices municipales des villes de plus de 10 000 habitants) dont l'organisation est pyramidale : sous la direction de René BOUSQUET, trois chefs ayant rang de ministres dirigent la police judiciaire, les RG et la sécurité publique. C'est le seul instrument régalién du régime, avec la justice.

En 1945, on ne touche pas à la loi de 1941 : la police nationale coexiste avec la Préfecture de Police. Ce n'est qu'en 1966 que le ministre de l'Intérieur Roger Frey intègre la préfecture de police dans la Police nationale après l'affaire Ben Barka.

Depuis 1978, on a recréé une police municipale qui compte aujourd'hui moins de 20 000 policiers contre 130 000 policiers nationaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la ministre de l'Intérieur Michèle Alliot-Marie a mis fin à la gendarmerie comme corps d'armée. On peut s'interroger sur cette initiative du Président de la République : la dualité permettait de mieux contrôler les forces de l'ordre. La concentration progressive dans un seul corps peut poser problème... Y aura-t-il fusion à terme ? Aujourd'hui, les gendarmes ne sont plus vraiment des militaires et les fonctions policières se diversifient.

La police, qu'elle soit municipale ou nationale est bien un enjeu de la démocratie.

Prise de notes : Micheline Cinquin

APHG - Régionale de Bourgogne

présidents : Marie-Josèphe De Bergh, Didier Doix
secrétaire et rédacteur de la Lettre : Jean-Marc Bonnefoy
trésorier : Jean-Michel Nuffer

élu sur la liste nationale au Comité National : Yves Boquet

Représentants de la Régionale au Comité National : Marie-Josèphe De Bergh et Didier Doix

membres des commissions pédagogiques :

Collèges : Didier Doix
Lycées : Éric Gady
Europe : Gérard Déclas ou Jean-Michel Nuffer
Enseignement technique : Marie-Jo Ferrand
Civisme : Marie-Josèphe De Bergh
TICE : Jean-Marc Bonnefoy

site web : <http://aphgbourgogne.free.fr>
adresse mél : aphgbourgogne@free.fr

VOYAGE AU HAVRE les 8 et 9 septembre 2012

Prévisions de programmation :

- départ en TGV de Dijon le samedi 8 septembre à 7 h 26, changement de gare à Paris puis changement à Rouen, arrivée au Havre à 12h58 .
- le samedi, visite (2h) guidée du port en bus (différents aspects : technique, économique et industriel + porte-conteneurs + terminaux et Port 2000), départ en bus pour Étretat (falaise d'aval et falaise d'amont, monument Nungesser et Coli, Chapelle des Marins, centre-ville et les vieilles halles, manoir de la Salamandre), dîner et retour au Havre à l'hôtel.
- le dimanche, la ville d'Auguste Perret : visite guidée à pied du centre-ville (premier ensemble urbain européen du XXème s. inscrit au Patrimoine mondial de l'Humanité depuis 2005) et de l'appartement témoin (plan intérieur, mobilier, tissus, céramiques, objets usuels des années 1950); déjeuner libre (non inclus) et visites possibles : Musée Malraux, Musée de l'armateur (3€), église Saint-Joseph d'Auguste Perret.
- retour SNCF 17h00 au Havre, 21h58 Dijon avec changement à Paris.

Prix (approximatif et à moduler, selon date de réservation, TGV, chambre individuelle...) comprenant : TGV, bus, dîner du samedi soir, hôtel, visites guidées: 320 € (175 € sans TGV+ train). Pour plus d'informations (prix plus affiné, l'ordre des visites), merci de consulter le site : aphgbourgogne.free.fr ou par contact personnel.

Bulletin d'inscription à renvoyer le plus tôt possible et en tout cas **avant le 30 mai 2012** (dernier délais pour réservation).

par courrier à Didier DOIX, Le Fichau, 71130 CHASSY **ou** courriel : didier.doix@gmail.com
tél. 03 85 85 41 40.

Merci de bien cocher **deux cases** (chambre et transport)

M., Mme, Melle (**nom et prénoms**)
demeurant
téléphone e-mail

participera au voyage de l'APHG-Bourgogne au Havre les 8 et 9 septembre 2012

- en chambre double [préciser les **nom et prénoms** de la personne qui vous accompagnera] :

.....

- en chambre individuelle (supplément 50€)

- avec transport commun en TGV + train (attention, les cartes de réduction peuvent avoir un tarif plus intéressant qu'un tarif groupe !)

- **sans** transport